



MODE D'EMPLOI

PEA Performance 2

Faites passer votre épargne à l'action !

Caractéristiques du produit

Contrat individuel de capitalisation à versements libres et/ou programmés libellé en unités de compte.

La durée minimum de ce contrat est de 8 ans.

Les versements (plafonnés à 132 000 €)

Versements libres

	Gestion Libre	Gestion Pilotée
Versement initial minimum	5 000 €	5 000 €
Versements complémentaires	2 000 €	2 000 €
Minimum	1 000 € par support	5 000 € par profil de gestion

Versements libres programmés

(possibles à tout moment)

	Gestion Libre	Gestion Pilotée
Versement initial (si VLP choisis à la souscription)	1 000 €	5 000 €
Périodicités et montants :		
• mensuels	150 €	150 €
• trimestriels	300 €	300 €
• semestriels	500 €	500 €
• annuels	1 000 €	1 000 €
Minimum	100 € par support	5 000 € par profil de gestion
Dates de prélèvement	le 10 ou 25 du mois	

Les arbitrages

En Gestion Libre :

- Montant minimum : 2 000 € ou totalité du support
- Solde minimum sur chaque support après arbitrage : 1 000 €

En Gestion Pilotée :

- Arbitrage de la totalité du profil vers un autre profil ou vers les unités de compte de la Gestion Libre
- Changement d'allocation sur un profil réalisé sans frais

La disponibilité de l'épargne

Rachat partiel Gestion Libre : solde minimum par support après rachat Gestion Pilotée : solde minimum par profil après rachat	2 000 € 5 000 €	Possible à tout moment
Rachats partiels programmés : • mensuels • trimestriels • semestriels ou annuels	minimum 200 € minimum 500 € minimum 1 000 €	Possibles à tout moment Remarque : la durée fiscale du contrat doit être supérieure à 8 ans
Rachat total		Possible à tout moment
Rente viagère (option en cas de rachat total) Montant des arrérages trimestriels	minimum 120 €	
Avance		Possible dès que le contrat a 6 mois Conditions de fonctionnement prévues dans le règlement général des avances tenu à disposition sur simple demande

Les dates d'investissement / désinvestissement

- **Versements :** J + 3 (jours ouvrés, J = date d'encaissement des fonds par la compagnie)
Sous réserve de la réception des pièces nécessaires
- **Rachats :** J + 4 (jours ouvrés, J = date de réception de la demande par la compagnie)
- **Arbitrages courrier :** J + 3 (jours ouvrés, J = date de réception de la demande par la compagnie)
- **Arbitrages en ligne :** J + 1 (jour ouvré, J = date de réception de la demande par la compagnie avant 16h)

Les frais

Frais d'entrée pour le versement initial, les versements libres et programmés	4,50 %
Frais de gestion	1 % par an, prélevés par trimestre
Frais d'arbitrage (le 1 ^{er} sans frais) <ul style="list-style-type: none"> • par courrier • en ligne 	0,50 % (minimum 30 €, maximum 300 €) 15 € forfaitaire
Frais sur option de gestion	0,50 % du montant transféré
Frais au titre de la Gestion Pilotée	0,50 % par an prélevés par trimestre

L'offre financière

2 modes de gestion financière, exclusifs l'un de l'autre

Gestion Libre :

Large choix d'OPCVM représentatifs des marchés financiers et présentant les critères spécifiques à la fiscalité PEA

Gestion Pilotée :

Accès :

- Montant par profil de gestion : minimum 5 000 €
- Versement complémentaire : minimum 2 000 €
- Si mise en place de Versements Libres Programmés : investissement automatique sur le profil de gestion choisi

Choix d'un profil de gestion parmi les 4 proposés :

- Profil PEA Valorisation de UFG-LFP Gestion Privée
- Profil Offensif de Rothschild et Cie
- Profil Stratégie Active PEA d'Invesco
- Profil World PEA de HSBC Global Asset Management

Les options de gestion

La Sécurisation des plus-values*

- Principe : arbitrage automatique des plus-values sur un support de sécurisation, à partir d'un certain seuil de performance.
- Supports de sécurisation : Marianne Défensif ou SG PEA Sérénité
- Seuil de sécurisation : 5 %, 10 %, 15 % ou 20 %
- Date de calcul des plus-values : hebdomadaire (le vendredi)
- Frais : 0,50 % du montant transféré

La Limitation des moins-values et la Limitation des moins-values relatives* - Options exclusives l'une de l'autre

- Principe : stopper automatiquement une moins-value sur un ou plusieurs supports en cas de tendance baissière.
- Supports de sécurisation : Marianne Défensif ou SG PEA Sérénité
- Seuil de déclenchement : 5 %, 10 %, 15 % ou 20 %
- Date de constat des moins-values : hebdomadaire (le vendredi) – arbitrage déclenché le lundi
- Frais : 0,50 % du montant transféré

* Options disponibles uniquement dans le cadre de la Gestion Libre.

La fiscalité

Date des rachats	Clôture du PEA	Conséquences fiscales pour les gains
Avant 2 ans	Oui, mais le contrat de capitalisation reste ouvert	Imposition sur le revenu au taux de 22,5 %* + prélèvements sociaux
Entre 2 et 5 ans		Imposition sur le revenu au taux de 18 %* + prélèvements sociaux
Entre 5 et 8 ans		Exonération d'impôt sur le revenu mais prélèvements sociaux
Après 8 ans	Non, mais de nouveaux versements ne sont plus possibles	Exonération d'impôt sur le revenu mais prélèvements sociaux

* Sauf si le seuil de cession des valeurs mobilières du foyer fiscal n'excède pas 25 000 €.

Internet

Consultation du contrat et gestion des arbitrages en ligne selon les modalités prévues dans la note d'information valant conditions générales du contrat.